



## Lettre de consultation

### **Société Africaine des biocarburants et des Energies Renouvelables (SABER-ABREC)**

**REF : N°DDC 004/02/2020/MICROSOL-UEMOA/SN/SABER-ABREC**

#### **Travaux de fournitures, d'installations et de mise en service des applications agro-sylvo-pastorales reliées à la plate-forme solaire MICROSOL-UEMOA dans la ferme de Diama-Maraye en République du Sénégal.**

1. La Société Africaine des Biocarburants et des Energies Renouvelables (SABER-ABREC), en sa qualité de Maître d'Ouvrage Délégué, a l'intention d'utiliser une partie des fonds alloués par la Commission de l'UEMOA dans le cadre du projet MICROSOL-UEMOA au Sénégal, pour effectuer des paiements au titre de la Demande de Cotation relative aux travaux de fournitures, d'installations et de mise en service des applications agro-sylvo-pastorales reliées à la plate-forme solaire MICROSOL-UEMOA dans la ferme piscicole de Diama-Maraye en République du Sénégal.
2. La SABER-ABREC sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les travaux de fournitures, d'installations et de mise en service des systèmes et unités de fabrication dans la ferme piscicole de Diama-Maraye, cités ci-après :

LOT	TYPES D'APPLICATION A INSTALLER	LIEU
Lot 1	Système d'exploitation agricole pour la production de riz et maïs irrigués par aspersion	Ferme de Diama Maraye
Lot 2	Système de chauffage de bassins piscicoles	Ferme de Diama Maraye
	Unité de transformation du riz (batteuse)	Ferme de Diama Maraye
	Unité de fabrication de glace alimentaire	Ferme de Diama Maraye
	Unité de fabrication de provende piscicole	Ferme de Diama Maraye
	Unité de séchage solaire autonome de poissons	Ferme de Diama Maraye
	Unités de stockage par aménagement de 3 conteneurs pour bureau et magasins	Ferme de Diama Maraye

3. A cet effet, la SABER-ABREC qui agit au nom et pour le compte de la Commission de l'UEMOA, invite par la présente demande de cotation, les entreprises de l'Union opérant dans les secteurs d'activités indiqués, à présenter leurs meilleures propositions technique et financière sous pli fermé. La passation du marché sera conduite, selon les procédures internes de la SABER-ABREC.

4. Les critères pour l'évaluation et la comparaison des offres sont les suivants :

- **Le délai prévisionnel** des travaux est fixé à soixante (60) jours calendaires à partir de l'ordre de service de démarrage des travaux. Les soumissionnaires devront joindre à leur offre un planning de livraison et d'installation des fournitures et équipements ;
- **Capacité financière** : le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite que son chiffre d'affaire moyen annuel pour les trois (03) dernières années, équivaut au moins à trente millions (30 000 000) F CFA.
- **Caution de Soumission** : le soumissionnaire doit fournir une caution de soumission égale à deux millions (2 000 000 FCFA) pour une durée de validité de 120 jours à partir de la date limite de dépôt des offres.

- **Capacité technique et expérience** : Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :
  - o *avoir exécuté au cours des cinq dernières années au moins un (01) marché similaire dans le domaine agronomique et/ou d'énergie solaire ;*
  - o *avoir une expérience générale en électricité et/ou Energie solaire ;*
- **Liste du matériel** : le soumissionnaire devra disposer en propriété ou en location le matériel nécessaire pour l'exécution des travaux.

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite que les fournitures livrées en exécution du présent marché sont neuves et conformes aux normes fixées dans les spécifications techniques.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Société Africaine des Biocarburants et des Energies Renouvelables (SABER-ABREC) et prendre connaissance des documents de la Demande de Cotation, tous les jours ouvrables de 9 h 00 mn à 12 h 00 mn et de 15 h 00 mn à 17 h 30 mn, à l'adresse mentionnée ci-après : **Société Africaine des Biocarburants et des Energies Renouvelables (SABER-ABREC) ; Place de la Réconciliation, Qt. Atchanté, Lomé – TOGO, Tel. : +228 22 53 66 00, E-mail : [infos@saber-abrec.org](mailto:infos@saber-abrec.org) et copie [fbehira@saber-abrec.org](mailto:fbehira@saber-abrec.org).**
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier de Demande de Cotation complet à l'adresse mentionnée ci-dessus à compter **du 07 février 2020**, contre un paiement non remboursable de **50 000 FCFA**, libellé au nom de "**ABREC SA**" sur le compte **N° TG016 01402 263002289011 88** ouvert dans les livres de **NSIA BANQUE**.
7. Les offres sont rédigées en langue française (versions numérique et physique) et devront être déposées en quatre (04) exemplaires physiques dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après **Société Africaine des Biocarburants et des Energies Renouvelables (SABER-ABREC), Place de la Réconciliation, Qt. Atchanté, Lomé – TOGO, Tel. : +228 22 53 66 00, E-mail : [infos@saber-abrec.org](mailto:infos@saber-abrec.org) et copie [fbehira@saber-abrec.org](mailto:fbehira@saber-abrec.org), au plus tard le **06 mars 2020 à 10 heures 00**.**

8. Les candidats ne sont pas autorisés à envoyer leurs offres par courriel ou par internet. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.
9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse ci-après : **Société Africaine des Biocarburants et des Energies Renouvelables (SABER-ABREC), Place de la Réconciliation, Qt. Atchanté, Lomé - TOGO, Tel. : +228 22 53 66 00, le 06 mars 2020 à 10 heures 30**. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite de soumission.
10. La proposition financière devra être chiffrée en toutes taxes comprises (TTC) et accompagnée du modèle de lettre de marché signé qui constituera le contrat au cas où votre proposition serait retenue.
11. **La visite du site du projet est obligatoire pour les soumissionnaires.** Ce qui leur permettra d'obtenir par eux-mêmes et à leurs risques, tous les renseignements qui peuvent s'avérer nécessaires pour la préparation de l'offre et la conclusion d'un contrat. Les coûts liés à la visite sur le terrain seront à la charge du soumissionnaire.

*Président Directeur Général*  
**SABER-ABREC**

